



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 6 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame WINDELS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents : Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

24-061 MISE EN PLACE DU SAVOIR ROULER A VELO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En collaboration avec la communauté de communes C2N et **génération Vélo**, des ateliers « Savoir Rouler A Vélo » vont être mis en place durant l'année scolaire 2024-2025 destinés aux classes de CM2.

L'animateur de la Fédération Française de Cyclisme Normandie a contacté chacune des écoles souhaitant participer, afin d'échanger plus concrètement sur le programme ci-dessous :

1 cycle SRAV = 5 séances d'une durée totale de 15h environ :

1. 1 séance théorie/pratique

· En classe : 30min de découverte des équipements vélo + cycliste, via application "Mobili-pass" + envoi d'une évaluation à l'enseignant pour les élèves après la séance.

· Dans la cour d'école : 1h en circuit individuel.

2. 1 séance théorie/pratique

· En classe : 30min de code du cycliste/code la route.

· Dans la cour d'école : 1h de maniabilité (= savoir rouler en collectif sur un parcours élargi).

3. 1 séance uniquement dans la cour d'école

Mise en place d'une piste routière avec feu tricolore.

Objectif : passer le permis vélo (groupe de 8/9 enfants + pour les autres : parcours de maniabilité).

4. 1 séance « technique » sur la route

Aller de l'école au collège de proximité = groupe de 12 enfants max (20 personnes au maximum sur la route, encadrants compris) = l'animateur + le professeur + parents bénévoles.

Un parent peut accompagner, une fois l'étape d'agrément par l'éducation nationale validé (réunion pour expliquer leur rôle + contrôle de leur CNI (cf. contrat d'honorabilité)).

5. 1 séance « ludique » sur la route

Découverte des environs.

15 vélos et 15 casques seront mis à disposition pour chaque séance.

Le coût total sera de **1 500€ par classe de CM2** (au lieu de 1 700€ initialement prévu), soit une répartition financière comme suit :

- 50% par Génération Vélo = 750 €
- 25% par la commune = 375 €
- 25% par C2N = 375 €

À ce jour, 5 classes de CM2 participeront à ce programme (écoles de Bernières-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande et Luc-sur-Mer).

Il vous sera demandé d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à réalisation de ce projet.

VOTE : POUR : 15

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI